

## APPEL A PROPOSITIONS

### PROJETS EXPLORATOIRES PLURIDISCIPLINAIRES

## PEPS – ST2I

Le département ST2I prolonge son initiative lancée en 2007 et poursuivie en 2008 pour favoriser les recherches pluridisciplinaires intra- et inter-départements et pour encourager la prise de risque. Il s'agit des Projets Exploratoires Pluridisciplinaires (PEPS) qui seront financés sur les crédits d'intervention du département.

Le PEPS est un projet de recherche exploratoire qui rassemble plusieurs chercheurs d'au moins deux disciplines différentes. Le programme de recherche doit être centré autour d'un projet concret. On entend par projet la mise en commun de compétences pluridisciplinaires pour une aventure temporaire entreprise dans le but de créer des connaissances ou un produit unique. Le champ thématique des PEPS couvre l'ensemble des domaines de recherche du département ST2I et leur financement est limité dans le temps (un à deux ans, plafonnement à 10k€ par an) en raison de leur caractère exploratoire.

Le département souhaite soutenir deux sortes de projets:

1. La constitution de groupes de réflexion (task force) pour la préparation d'un projet de programme interdisciplinaire, d'un appel d'offres ANR, d'un projet européen ou d'une collaboration industrielle. Limité à un an, le livrable sera un rapport décrivant les résultats de l'action menée en commun.
2. Le soutien à une réalisation concrète comme une maquette, un nouveau système (matériel et logiciel), un code de simulation, un nouvel instrument qui nécessite des compétences à l'interface de plusieurs disciplines. Ces projets sont d'une durée maximale de deux ans.

Dans chacun des cas, le réseau de chercheurs peut être soit local, soit national, mais la notion de travail en réseau multi-compétences, multi-disciplines est primordial. Les projets faisant intervenir des jeunes chercheurs seront favorisés.

Le chef de projet devra appartenir à une Unité CNRS (propre, mixte, ou de service) et il devra gérer les crédits du projet pour l'ensemble de la collaboration. Il devra obtenir le visa de son directeur de laboratoire pour déposer le projet. La mise en place des crédits des projets acceptés sera très rapide et leur consommation devra respecter la contrainte annuelle de dépense des crédits d'Etat. Un rapport annuel sera évalué par le Conseil Scientifique du département. ***Les crédits de personnel ne seront pas couverts.***

**La date limite de remise des propositions (formulaire, voir plus haut) est fixée au 18 Janvier 2009 à minuit.**

**Contact:**

Salomé CHEVAL  
ST2I-CNRS  
3 rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex  
salome.cheval@cnrs-dir.fr